

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Emploi des langues du mécanisme de filtrage pour les investissements étrangers

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet de réglementation concernant l'emploi des langues du mécanisme de filtrage lors de la notification d'un investissement étranger.

Un investissement doit être notifié au secrétariat du Comité de filtrage interfédéral qui est géré par le SPF Économie. En principe, la communication avec l'investisseur tout au long du processus de filtrage passe aussi systématiquement par le secrétariat.

En substance, la langue de notification, et donc la langue de la procédure, sera liée à la région dans laquelle l'entité belge investit ou est située.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be